

BULLETIN DE RESERVATION A RETOURNER A :

Nicolas CLOTEAUX 108, rue Laennec 29710 PLONEIS

Ou par mail : nicolas.cloteaux@dojo-cornouaille.com

emilie.kerherve.judo@gmail.com

DATE LIMITE D'ENVOI : 16 octobre 2019

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Mail :

Tel :

Mode de paiement accepté : chèque ou espèces

Pièces administratives à Fournir :

Photocopie du certificat médical, datant de moins de trois ans à la date

Du 23 Octobre 2019 ou copie du passeport

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné, autorise mon enfant à participer aux différentes activités programmées par les responsables du stage. J'autorise ces derniers à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas d'urgence médicale.

Certifie avoir lu les conditions et accepte le présent règlement.

A, le

Signature du responsable légal

Signature du stagiaire

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

précédée de la mention « Lu et approuvé »



STAGE D'AUTOMNE à CONCARNEAU

Mercredi 23 Octobre 2019

**Stage ouvert pour les Seniors/Juniors/Cadets/Minimes et Benjamins
(Ouvert à partir de 2008)**

(Dojo Le Grand, allée de Coubertin au Porzou 29900 Concarneau

Proche piscine de l'Atlantide)

Les séances seront dirigées et encadrées par

Nicolas Cloteaux,

Entraîneur au Dojo de Cornouaille

&

Emilie Kerhervé,

Entraîneuse au Judo Club Concarnois et Dojo des Etangs

**l'accueil se fait de 8h30 à 17h, sur place
début des activités à 9h30.**

Coût : 25 € la journée

CONTACTS :

Nicolas CLOTEAUX

06.62.39.23.33 ou nicolas.cloteaux@dojo-cornouaille.com

Emilie KERHERVE

06.76.90.91.88 ou emilie.kerherve.judo@gmail.com

Encadrement permanent par les professeurs.

Le tarif inclut les entraînements de judo ainsi que toutes les activités annexes proposées.

Ce tarif n'inclut pas le repas et l'hébergement.

Prévoir pique-nique, boisson, kimonos, affaires de sports, trousse à pharmacie, ...

Règlement intérieur - Stage d'automne 23 Octobre 2019

Chaque stagiaire se doit d'accepter, de respecter le règlement intérieur du stage, ainsi que d'observer les règles élémentaires de comportement et d'hygiène.

- Article 1 : Les décisions des responsables du stage en matière d'organisation de la journée et d'entraînement doivent être appliquées*
- Article 2 : Les stagiaires se doivent le respect mutuel ainsi qu'envers le personnel encadrant.*
- Article 3 : La consommation de tabac, d'alcool ou de stupéfiants, ... est strictement interdite.*
- Article 4 : Toute dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition, au dojo, au gymnase, lors des activités et visites extra-sportives, expose son ou ses auteurs, à une exclusion.*
- Article 5 : Tout propos déplacé, tenue incorrecte, geste agressif, ou fait troublant la qualité et la sécurité du stage est prohibé.*
- Article 6 : Il est interdit aux mineurs de sortir de l'enceinte du stage.*
- Article 7 : Tout mineur sous traitement médical doit être en possession de son ordonnance.*
- Article 8 : Les comportements à caractère discriminatoires, sont strictement proscrits.*

En cas de non-respect de ce règlement :

- Les responsables prendront toutes les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'au renvoi du stagiaire à la charge des parents.*
- Le montant du stage ne sera pas remboursé.*
- Le responsable légal sera tenu de rembourser toutes les dégradations occasionnées par le stagiaire.*

Remboursement pour cause médicale en cours de stage : Il sera effectué au prorata du nombre de jours restants, sur la base du prix du séjour, hors adhésion, hors déplacement et frais de gestion.



SÉJOURS - SÉMINAIRES - BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

www.lachezprise.fr



www.runinbreizh.fr